



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvic PAYET - Eric NIOBE – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL - Axel BOUCHIER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE –

*M. Jean François CATAN arrive à 19 h 50 avant le vote du rapport 069 09 2024*

*M. Patrice BOULEVARD quitte la séance à 19 h 57 avant le vote du rapport 073 09 2024*

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET*

*M. Vincent TERGEMINA représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240916-DEL068092024-DE  
Date de réception préfecture : 16/09/2024

**ETAIENT ABSENTS :**

Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i> <i>056 09 2024 à 072 09 2024</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : 13 SEP. 2024
- Et publication ou notification le : 13 SEP. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 13 SEP. 2024

Objet                   EXTRACTION DU DOMAINE PUBLIC  
                          DES AFFECTATION A UN SERVICE PUBLIC ET DECLASSEMENT DU DOMAINE  
                          PUBLIC D'UN DELAISSE SIS RUE DES FANJANS (CHEMIN DE CEINTURE)

---

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Benoît est sollicitée par le propriétaire de la parcelle cadastrée BII 440 sise le long de la rue les Fanjans à Chemin de Ceinture, pour l'achat d'une portion de terrain communal en friche, située en face de sa parcelle.

Le terrain concerné, d'une superficie de 380 m<sup>2</sup> comme indiqué sur le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre-expert OUTRE-MER TOPOGRAPHIE ci-joint en annexe, est un reliquat de voirie du lotissement.

Il est situé en zone urbaine (U<sub>b</sub>) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Etant constaté que ce délaissé n'est ni affecté à un service public, ni à l'usage direct du public, et qu'il ne répond à aucune activité ou destination, étant inoccupé et vacant, avant d'entamer toute procédure de cession le concernant, il est nécessaire de constater sa désaffectation à un service public, puis d'approuver son déclassement du domaine public.

Dans ce contexte, Le Maire propose à l'Assemblée :

- De constater la désaffectation à un service public du délaissé communal précité, situé rue des Fanjans,
- D'approuver le déclassement du domaine public du délaissé susvisé,
- D'intégrer en conséquence ce délaissé dans le domaine privé de la commune,
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 068 09 2024,

Vu l'avis favorable de La Commission des « Cadre de Vie »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE**

- De constater la désaffectation à un service public du délaissé communal précité, situé rue des Fanjans,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240916-DEL068092024-DE  
Date de réception préfecture : 16/09/2024

- D'approuver le déclassement du domaine public du délaissé susvisé,
- D'intégrer en conséquence ce délaissé dans le domaine privé de la commune,
- D'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.

Nombre de votant : ... ..... 31  
 Pour : ..... 31  
 Contre : ..... 0  
 Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

<p><i>Acte rendu exécutoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Par transmission en Préfecture le :</i></li> <li>- <i>Et publication ou notification le :</i></li> <li>- <i>Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :</i></li> </ul>	<p>13 SEP. 2024          13 SEP. 2024          13 SEP. 2024</p>
--	---

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20240916-DEL068092024-DE  
 Date de réception préfecture : 16/09/2024